

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V. 167 Vœu mettant en débat du Conseil de Paris, en application de l'article 5 de l'arrêté du 20 décembre 2016 relatif à la création de la commission d'anticipation des achats, la consultation relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Appel à Projets Innovants « Réinventer Paris 2 – Les dessous de Paris ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la délibération 2016 DFA 167 portant modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22-4 du Code général des collectivités territoriales adoptée lors du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2016 ;

Considérant l'arrêté du 20 décembre 2016 relatif à la création de la commission d'anticipation des achats qui prévoit, dans son article 5, qu'« à la demande d'au moins un membre permanent de la Commission, un avis peut être exprimé par vote, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante. En cas de vote négatif, le débat sera porté en Conseil de Paris sous la forme de vœux » ;

Considérant que parmi les dossiers sélectionnés pour être présentés lors de la réunion de la Commission d'anticipation des achats du 30 mai 2017 figurait la consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Appel à Projets Innovants « Réinventer Paris 2 – Les dessous de Paris », détaillée dans la fiche jointe au présent vœu ;

Considérant le souhait unanime des membres présents que soit portée en débat en Conseil de Paris cette consultation, en application de l'article 5 précité ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Prend acte du lancement de la consultation relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Appel à Projets Innovants « Réinventer Paris 2 – Les dessous de Paris », et demande que cet appel à projets fasse l'objet d'un débat (cahier des charges, sites, jury, ...) en 5^e Commission, et que le processus d'élaboration des projets soit suivi par des points réguliers en 5^e Commission.

DIRECTION DE L'URBANISME

Mars 2017	Mars – mai 2017	30 Mars 2017	Avril 2017	30 Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017
Définition du besoin Stratégie achat	Rédaction du DCE	Information de la Commission d'anticipation des marchés		Commission d'anticipation des marchés	-Envoi de l'AAPC à la publication	1) Remise des offres 2) Analyse des offres	Analyse des offres	CAO	1-Préparation de la notification 2-Notification

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Appel à Projets Innovants « RÉINVENTER PARIS 2 – Dessus-dessous »

Stratégie du marché à venir	
Objet des prestations	La consultation porte sur une mission d'assistance à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris pour la mise en œuvre de l'Appel à Projets «REINVENTER PARIS 2 – DESSUS - DESSOUS». La mission se décompose en deux volets, une mission d'assistance aux partenaires pour le pilotage de l'appel à projets et une mission d'expertise des candidatures et offres sur des thématiques précises.
Date de notification souhaitée	Octobre 2017
Forme du marché	Accord-cadre mono attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert
Critères de sélection des offres	<p>Critère n° 1 : valeur technique de l'offre, coefficient de pondération 70% , se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère n°1 : Compétences techniques et expertise de l'équipe dédiée (qualifications de l'équipe, profils et CV) pondération 50% du critère n°1 - Sous critère n° 2 : Méthodologie de travail proposée pondération 40% du critère n°1 - Sous-critère n°3 : réactivité et adaptabilité pondération 10% du critère n°1 <p>Critère n° 2 : prix analysé à partir d'une facture-type), coefficient de pondération 30%.</p>
Allotissement	<p>NON</p> <p>L'ensemble des études, faisant appel à différentes compétences nécessaires à la réalisation des prestations d'AMO dans le cadre de l'opération d'appel à projets innovants, s'inscrit dans un processus itératif et collaboratif demandant de nombreux allers-retours entre les prestataires réalisant les études. Pour permettre d'obtenir les résultats attendus dans les délais impartis et avec le degré de qualité demandée, il convient que les différents prestataires se connaissent et possèdent déjà une organisation de travail efficace. Pour se faire, il est nécessaire de choisir une équipe complète présentant différents profils.</p>
Durée du marché	24 mois cette durée de 24 mois du marché a été intentionnellement retenue afin d'éviter d'avoir à passer des avenants en série pour pallier à un éventuel dérapage du calendrier de « l'Appel à projets innovants » et l'éventuel lancement différé pour certains sites.
Estimation du marché	650 000,00 € HT soit 780 000,00 € TTC
Montant envisagé du marché	prix unitaires sur bons de commandes : sans mini ni maxi,
Aspects sociaux	Clause insertion (taux d'effort de 5%)
Aspects environnementaux	Véhicules interdiction du diesel